



SAS Société HECTARE

45, rue Garance
31670 LABÈGE

MONTAUBAN, le 27/12/2023

Facture liée au devis n° D21030464

Objet : Projet d'aménagement - 8 Lot Ch de ND d'Alet

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Missions "Géomètre"			
Mission G1 - Levé topographique	1 500,00	1	1 500,00
Mission G1.2 - Option - Levé topographique complémentaire en phase travaux	1 000,00	1	1 000,00
Mission G2 - Bornage	400,00	8	3 200,00
Mission G3 - Document d'arpentage	200,00	8	1 600,00
Mission G4.1 - Plans de vente provisoires	50,00	8	400,00
Mission G5.1 - Option - Implantation avant travaux	100,00	8	800,00
Mission G5.2 - Option - Vérification des limites de lots après pose des limites physiques	30,00	8	240,00
Missions "Bureau d'étude"			
Mission BE1 - Etudes préalables, analyse du projet et mise en dessin	50,00	8	400,00
Mission BE2 - Création du Dossier de permis d'aménager, établissement des pièces écrites et graphiques	400,00	8	3 200,00
Mission BE2 bis (option si nécessaire) - Modificatif au permis d'aménager (25€/lot ou ft mini de 500€)	500,00	1	500,00
Mission BE2 ter (option si nécessaire) - Nouveau dépôt du permis d'aménager (50€/lot ou ft mini de 1000€)	1 000,00	1	1 000,00
Mission BE3 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises et soumission du projet aux concessionnaires	250,00	8	2 000,00
Mission BE4 - Direction des travaux et assistance au Maître d'Ouvrage	550,00	8	4 400,00
Déduction de la facture d'acompte F23010096 (émise le 28/01/2023 et d'un montant de 2 112,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-1 760,00
Déduction de la facture d'acompte F22111465 (émise le 26/11/2022 et d'un montant de 3 408,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-2 840,00
Déduction de la facture d'acompte F22101292 (émise le 24/10/2022 et d'un montant de 3 840,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-3 200,00
Déduction de la facture d'acompte F22020236 (émise le 25/02/2022 et d'un montant de 1 200,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-1 000,00
Déduction de la facture d'acompte F21070982 (émise le 26/07/2021 et d'un montant de 2 400,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-2 000,00

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEREPPELISSE
4 Place Nationale
82800 NEREPPELISSE
nereppele@urbactis.eu

Agence de BOULOC
16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

Agence de BLAGNAC
227 Route de Grenade
31700 BLAGNAC
blagnac@urbactis.eu

Cette facture est susceptible de faire l'objet d'une cession de créance ou d'une Dailly, seules les personnes morales sont éligibles à la cession de créance.

PENALITES DE RETARD

Tous règlements non parvenus dans les délais précisés sur la facture ou par convention seront majorés des pénalités légales au taux de 12% et de frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Numéro unique – 05 63 66 44 22 – www.urbactis.eu

Références bancaires : RIB/BAN FR76 1780 7000 0475 4211 7920 224 - BIC : CCBPFRPPTLS



Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Déduction de la facture d'acompte F21040546 (émise le 28/04/2021 et d'un montant de 1 800,00 € TTC associée au devis D21030464 (accepté le 16/03/2021)			-1 500,00

Total HT	Total TVA - 20,00%	Total TTC
7 940,00 €	1 588,00 €	9 528,00 €

Paiement à réception de la facture

26/04/2024
HECTARE
 URBANISME DURABLE
 ZAC de la Grande Borde
 45 rue Garance
 31670 LABEGE
 05 34 24 34 00
 SIREN 351 338 660

Agence de MONTAUBAN
 60 Impasse de Berlin
 Albasud - CS 80391
 82003 MONTAUBAN Cedex
 montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE
 4 Place Nationale
 82800 NEGREPELISSE
 negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC
 16 Rue Jean Jaurès
 31620 BOULOC
 bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE
 1289 Rue des Pyrénées
 31330 GRENADE/GARONNE
 grenade@urbactis.eu

Agence de BLAGNAC
 227 Route de Grenade
 31700 BLAGNAC
 blagnac@urbactis.eu

Cette facture est susceptible de faire l'objet d'une cession de créance ou d'une Dailly, seules les personnes morales sont éligibles à la cession de créance.

PENALITES DE RETARD

Tous règlements non parvenus dans les délais précisés sur la facture ou par convention seront majorés des pénalités légales au taux de 12% et de frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Numéro unique – 05 63 66 44 22 – ww.urbactis.eu

Références bancaires : RIB/BAN FR76 1780 7000 0475 4211 7920 224 - BIC : CCBPFRPPTLS